

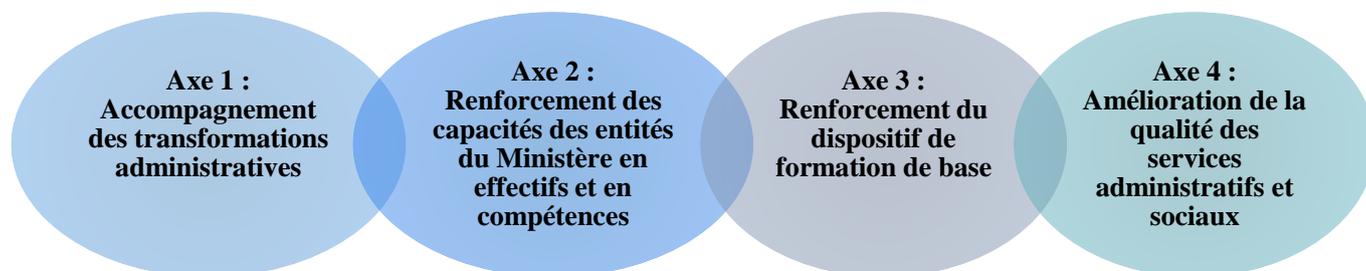
La politique RH 2018-2021

La déclinaison des axes majeurs du programme gouvernemental a permis d'élaborer la stratégie du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau, qui s'articule autour de quatre orientations dont le quatrième concerne les Ressources Humaines et la formation notamment « **Réussir la modernisation du METLE par la performance et l'excellence opérationnelle** ».

La Direction des Ressources Humaines a développé un projet stratégique RH à l'horizon 2018-2021, qui s'inspire du huitième objectif de la stratégie ministérielle à savoir « **Assurer un service de qualité proche des citoyens** ».

Il se base essentiellement sur quatre axes principaux :

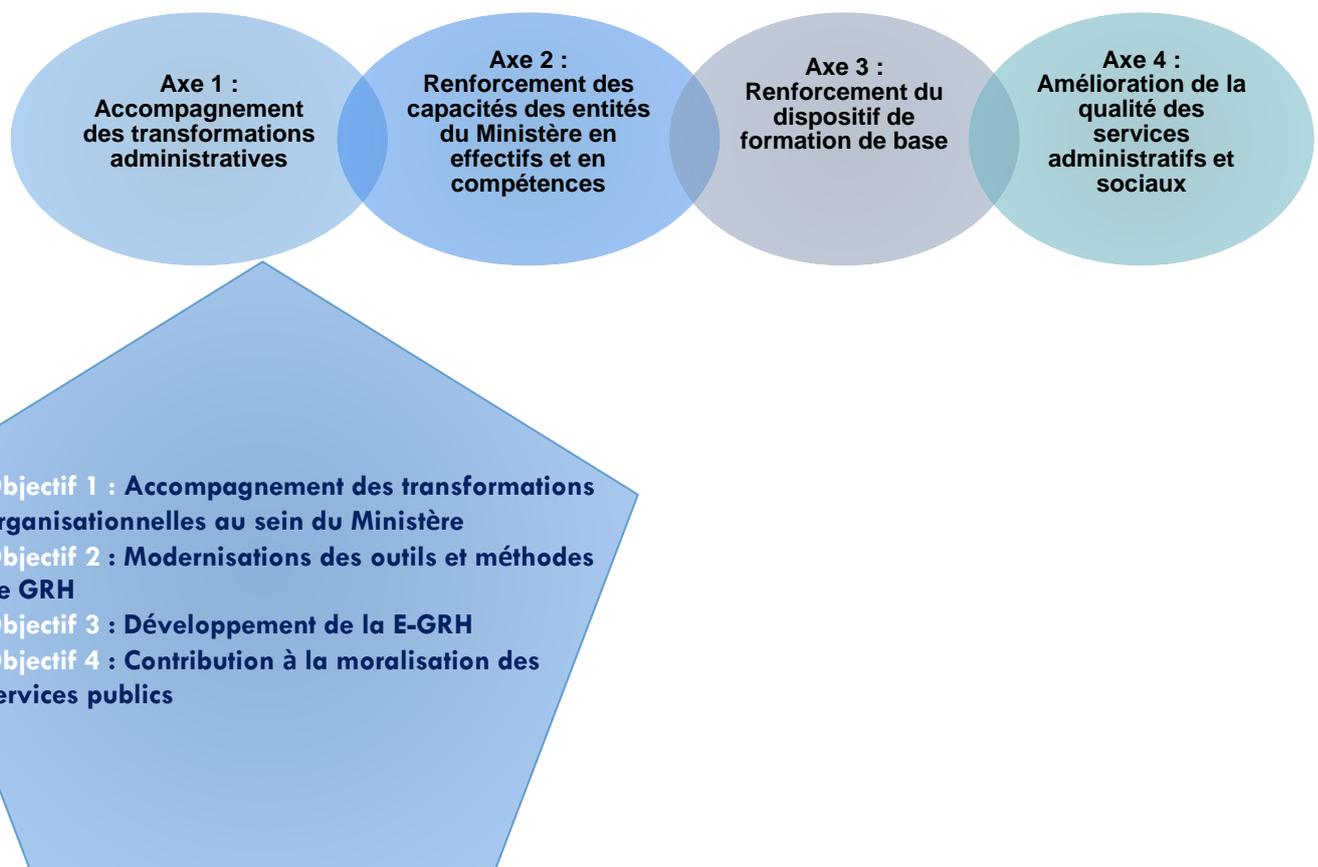
- Accompagnement des transformations administratives
- Renforcement des capacités des entités du Ministère en effectifs et en compétences
- Renforcement du dispositif de formation de base
- Amélioration de la qualité des services administratifs et sociaux



Axe 1 : Accompagnement des transformations administratives

Le premier axe de la politique des ressources humaines se subdivise en quatre principaux objectifs notamment :

- **Objectif 1** : Accompagnement des transformations organisationnelles au sein du Ministère
- **Objectif 2** : Modernisations des outils et méthodes de GRH
- **Objectif 3** : Développement de la E-GRH
- **Objectif 4** : Contribution à la moralisation des services publics



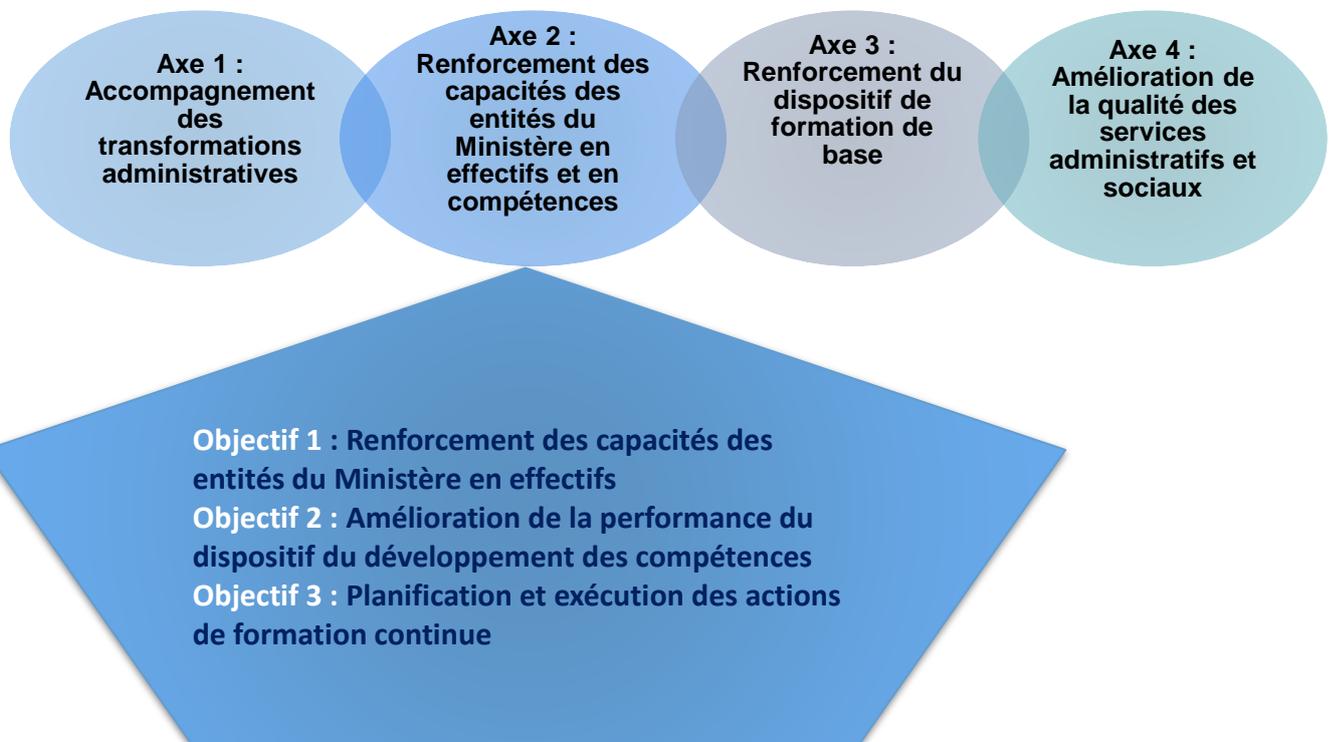
Axe 2 : Renforcement des capacités des entités du Ministère en effectifs et en compétences

Le deuxième axe s'articule sur trois objectifs à savoir :

Objectif 1 : Renforcement des capacités des entités du Ministère en effectifs

Objectif 2 : Amélioration de la performance du dispositif du développement des compétences

Objectif 3 : Planification et exécution des actions de formation continue



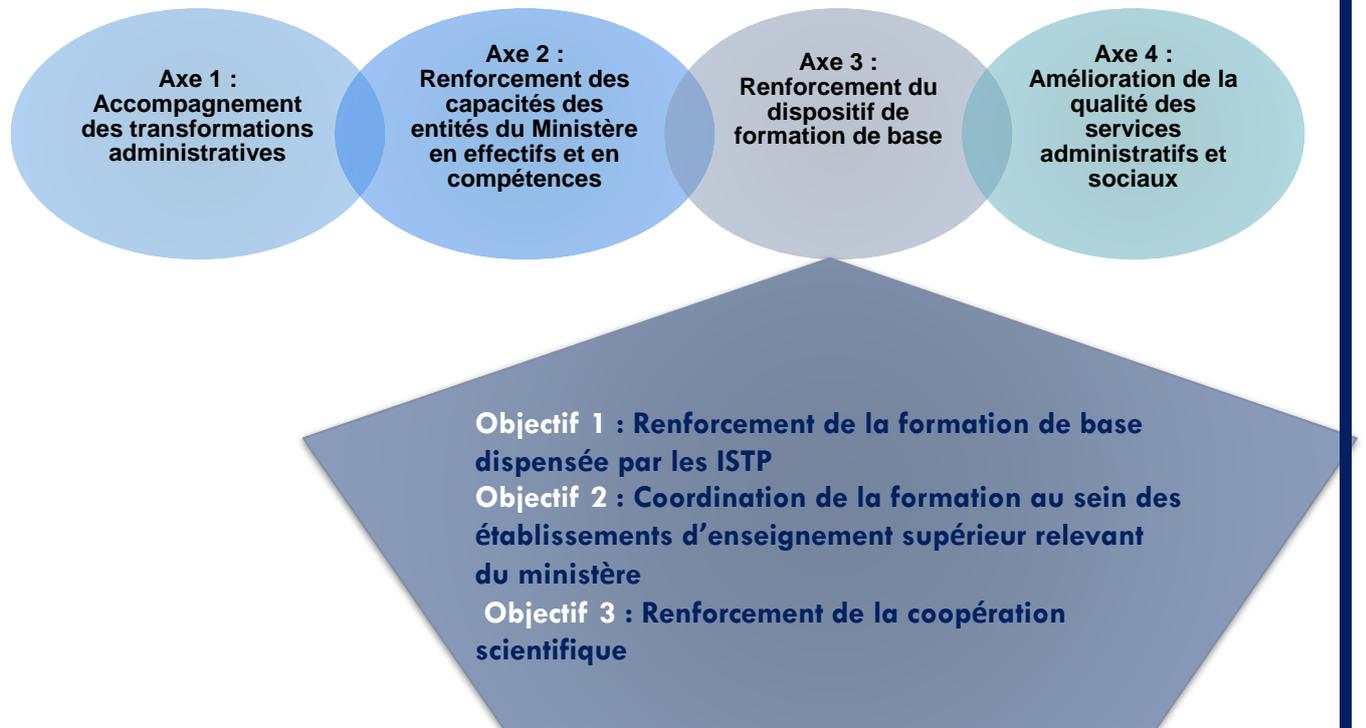
Axe 3 : Renforcement du dispositif de formation de base

Le troisième axe se base principalement sur trois objectifs :

Objectif 1 : Renforcement de la formation de base dispensée par les ISTP

Objectif 2 : Coordination de la formation au sein des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère

Objectif 3 : Renforcement de la coopération scientifique



Axe 4 : Amélioration de la qualité des services administratifs et sociaux

Le quatrième axe de la politique RH 2018-2021 s'appuie sur quatre objectifs :

Objectif 1 : Traitement des dossiers du personnel dans les délais requis

Objectif 2 : Gestion du contentieux et des affaires disciplinaires

Objectif 3 : Promotion et animation des diverses formes d'activités sociales au sein du Ministère

Objectif 4 : Amélioration de l'environnement de travail et d'accueil des usagers

Objectif 5 : Animation du dialogue social

